

Saint-Prime, 21 novembre 2016

Séance ordinaire ajournée du conseil de la Municipalité de Saint-Prime tenue à l'Hôtel de Ville, 150, rue Saint-Hilaire à Saint-Prime, le lundi 21 novembre 2016 à 20 h.

Sont présents à cette séance, Mesdames les conseillères Brigitte Gagné et Jacynthe Perron, ainsi que Messieurs les conseillers Mario Lapierre, Adrien Perron, Luc A. Bonneau et Sylvain Auclair, formant quorum sous la présidence de son Honneur Monsieur le Maire Lucien Boivin.

Est aussi présent le directeur général, monsieur Régis Girard.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire ouvre la séance à 20 h et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour. Monsieur Régis Girard fait fonction de secrétaire de la réunion.

2016-259

Acceptation des articles ajoutés à l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Mario Lapierre, APPUYÉ PAR madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté, incluant les nouveaux articles ajoutés.

2016-260

Rapport du maire sur la situation financière

Au cours de cette séance, Monsieur le Maire a fait part à la population et aux membres du conseil de la situation financière de la municipalité ainsi que des orientations générales du prochain budget et du prochain programme triennal d'immobilisations.

Après la lecture de ce rapport, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Sylvain Auclair, APPUYÉ PAR madame la conseillère Brigitte Gagné ET RÉSOLU QUE ce rapport soit distribué gratuitement dans tous les foyers de la Municipalité de Saint-Prime par le biais d'une édition spéciale du journal des citoyens de Saint-Prime « L'Écho municipal ».

DEPOT

Analyse budgétaire au 31 octobre 2016

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal du Québec, le directeur général procède, lors de cette session ordinaire ajournée du conseil, au dépôt des deux états comparatifs mentionnés au dit article; lesquels sont datés du 11 novembre 2016 et concernant la période s'étant terminée le 31 octobre 2016.

2016-261

Programme de subvention au développement du loisir régional 2016-2017 – Demande d'aide financière

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Sylvain Auclair, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Perron ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise Madame Claudia Gagnon, responsable Loisirs et Culture, à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de subvention au développement du loisir municipal 2016-2017 du Regroupement loisirs et sports Saguenay – Lac-Saint-Jean; le tout pour la réalisation du projet intitulé « **Viens jouer avec nous** ».

2016-262

Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2017 – Demande de soutien pour le projet « Camps de formation à l'emploi Étudiant – adolescent »

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Jacynthe Perron, APPUYÉ PAR madame la conseillère Brigitte Gagné ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise Madame Claudia Gagnon, responsable Loisirs et Culture, à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2017 du ministère de la Famille, le tout pour la réalisation du projet intitulé « **Camps de formation à l'emploi Étudiant - adolescent** »; ainsi que pour le suivi, le cas échéant, et pour la signature de l'entente avec le ministère de la Famille.

DEPOT

Règlement No 2016-13 – Dépôt du certificat concernant les résultats de la procédure d'enregistrement

Conformément à l'article 557 de la loi sur les Élections et les Référendums dans les Municipalités (L.E.R.M.), le secrétaire-trésorier et directeur général dépose le certificat du règlement No 2016-13 décrétant des dépenses de l'ordre de 1 525 000\$ et un emprunt à long terme du même montant pour la réalisation des travaux de réfection de la route Marcel-Auclair sur une longueur approximative de 3 290 mètres.

2016-263

Demande au ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) – Problématique du phosphore dans le Lac Saint-Jean

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Prime est visée par la Position ministérielle sur la réduction du phosphore dans les eaux usées domestiques

CONSIDÉRANT QUE, dans cette position ministérielle, le Ministère a défini différentes catégories de lacs et de cours d'eau selon leur niveau de sensibilité au phosphore ;

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles exigences de rejet découlent directement de la classification établie du cours d'eau récepteur (Le Lac St-Jean) ;

CONSIDÉRANT QUE le bassin d'eau qu'est le lac St-Jean est particulier et que sa classification actuelle découle d'épisodes d'algues bleu-vert survenus il y a plus de 5 ans et, qu'au cours des dernières années, ces épisodes ont été beaucoup moins nombreux ;

CONSIDÉRANT QUE l'une des particularités du lac St-Jean est que son eau se régénère complètement à au moins 4 reprises chaque année ;

CONSIDÉRANT QUE l'immense volume d'eau du lac St-Jean fait en sorte que le volume d'eau rejeté par les eaux usées de notre municipalité est d'une proportion négligeable ;

CONSIDÉRANT QUE certaines municipalités ne déversent pas leurs eaux usées directement dans le lac St-Jean, mais plutôt indirectement via les affluents se déversant dans le lac St-Jean ne sont pas touchées par la même norme ;

CONSIDÉRANT QU'une étude préliminaire préparée par le consultant Roche en 2013 démontre que l'apport journalier mensuel en phosphore en provenance des installations de traitement des eaux usées des municipalités ne représente qu'une infime partie des apports totaux provenant de l'ensemble de toutes les sources et que, le fait de respecter la nouvelle norme établie à 0,3 mg/litre n'a aucune influence significative sur la réduction globale des apports au lac St-Jean ;

CONSIDÉRANT QUE les investissements exigés afin de répondre à la nouvelle norme sont très élevés ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité pourrait investir ces argents ailleurs dans ses infrastructures afin de corriger des problèmes plus urgents et prioritaires ;

CONSIDÉRANT QU'en plus des coûts des investissements requis, les coûts récurrents d'opération de la station de traitement des eaux usées seront considérablement augmentés (plus de 50 %) ;

CONSIDÉRANT QUE notre municipalité juge cette norme trop contraignante et non réaliste dans le contexte actuel ;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de tels travaux n'est pas justifiable auprès de notre population et nos payeurs de taxes ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est ouverte à discuter avec le ministère sur d'autres bases pour apporter des améliorations à ses installations et au suivi des opérations ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau, APPUYÉ ET RÉSOLU à l'unanimité QUE le conseil de la municipalité de Saint-Prime :

- 1) DEMANDE au ministère du Développement durable, Environnement et lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) de revoir la classification du cours d'eau « Le lac St-Jean » dans le cadre de la politique et la position ministérielle sur la réduction du phosphore dans les eaux usées domestiques et toute la réglementation en découlant, le tout afin de prendre en compte la situation particulière de ce plan d'eau le tout afin de ramener les normes de concentration en phosphore des rejets à l'effluent en provenance des étangs aérés de notre municipalité à 0,8 mg/litre.
- 2) TRANSMETTRE une copie de la présente résolution aux personnes suivantes :
 - Monsieur David Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;
 - Monsieur Philippe Couillard, député du comté Roberval, ministre responsable de la région et premier ministre.

216-264

Règlement No 2016-04 – Construction caserne et réaménagement des bureaux – Contrat adjudgé à Construction Unibec inc. – Ordres de changement CA-5-A-3, CA-6-ST-2 et CA-7-ME-2 et CA-8-ME-3

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR madame la conseillère Brigitte Gagné ET RÉSOLU QUE ce conseil procède à l'acceptation des ordres de changement suivants :

- **Caserne** : Ordre de changement CA-5-A-3, incluant les directives CA-A-04 et CA-A-Parapets, pour un montant total de 698.63\$ taxes incluses;
- **Caserne** : Ordre de changement CA-6-ST-2, incluant les directives CA-ST-04 et 05, pour un montant total de 1 000.75\$ taxes incluses;

- **Caserne** : Ordre de changement CA-7-ME-2, incluant la directive CA-ME-02 pour un montant total de 794.43\$ taxes incluses;
- **Caserne** : Ordre de changement CA-8-ME-3, incluant la directive CA-ME-04 pour un montant total de 1 522.66\$ taxes incluses

216-265

Motion de félicitations à la Fromagerie Perron de Saint-Prime

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau, APPUYÉ PAR madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU QUE ce conseil donne une motion de félicitations à l'endroit de la Fromagerie Perron de Saint-Prime pour le succès obtenu en remportant les grands honneurs au *Royal Agricultural Winter Fair* de Toronto pour les fromages vieillis de deux ans et plus, lors de leur 94^e édition qui s'est tenue au début du mois de novembre.

2016-266

Levée de l'assemblée

À 20h40, l'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Perron ET RÉSOLU par ce conseil que l'assemblée soit levée.

Lucien Boivin,
Président de l'assemblée

Régis Girard,
Directeur général et secrétaire-trésorier